

## **Recherche et enseignement supérieur**

---

**Autorisations d'engagement : 24,56 milliards d'euros**  
**Crédits de paiement : 24,16 milliards d'euros**  
**Emplois de l'État : 120 010 équivalents temps plein travaillé (ETPT)**  
**Emplois des opérateurs : 143 127 équivalents temps plein (ETP)**

La mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (MIRE) constitue la première priorité budgétaire du Gouvernement. L'ensemble des moyens alloués à ce secteur, conformément aux engagements pris dès l'année dernière, progressera de 1,8 milliard d'euros par an entre 2009 et 2011. Cet effort se concrétise à travers des vecteurs de financement adaptés aux différents enjeux du secteur :

- des dépenses budgétaires en faveur de l'ensemble des établissements et des dispositifs de recherche et d'enseignement supérieur, en progression, à périmètre constant (et sans compter les partenariats public-privé), de 1 035 millions d'euros en 2009, de 761 millions d'euros en 2010 et de 766 millions d'euros en 2011 en autorisations d'engagement ;

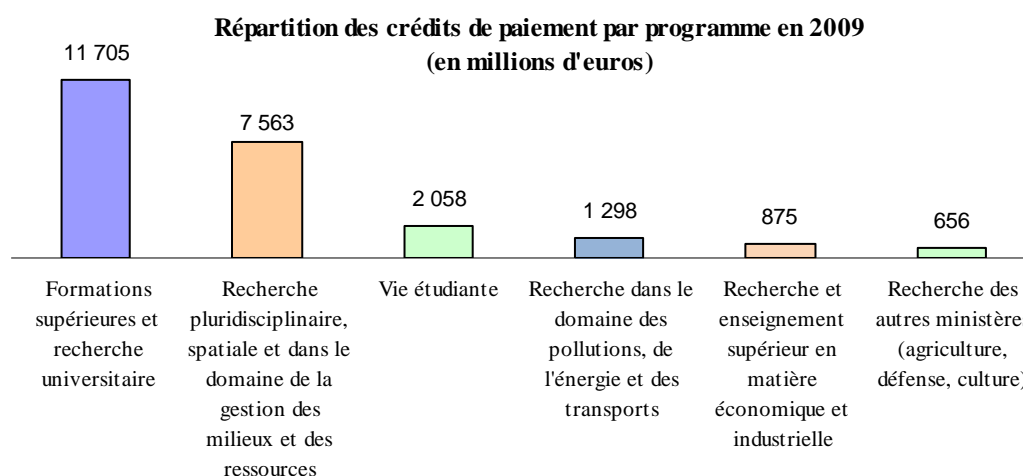
- une amélioration des dispositifs fiscaux en faveur de la recherche (620 millions d'euros en 2009) et de l'enseignement supérieur (35 millions d'euros en 2009), notamment le crédit d'impôt recherche qui devient un outil majeur de soutien à la recherche et au développement suite à la réforme de grande ampleur inscrite en LFI 2008.

**La mobilisation de ces deux leviers, fiscal et budgétaire, aboutit à une augmentation de 6,5 % en 2009 et 16,6 % sur la période 2009-2011 ;**

- s'ajoutent à cet effort budgétaire et fiscal des financements innovants en faveur de l'immobilier des universités (partenariats public-privé pour 170 millions d'euros en 2009 et produits financiers destinés à l'opération Campus pour environ 160 millions d'euros).

Cet effort permettra d'accompagner les chantiers engagés par la ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur : attractivité des carrières des chercheurs et enseignants-chercheurs et dynamisation de la gestion des ressources humaines, effort important en faveur des universités (condition de vie des étudiants, remise à niveau de l'immobilier universitaire), réforme du mode d'allocation des moyens).

## 1. Présentation de la mission et de ses objectifs



Composée de douze programmes relevant de six ministères, la MIREC recouvre :

- **le programme « Formations supérieures et recherche universitaire »** qui regroupe l'ensemble des moyens alloués aux établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'Enseignement supérieur (MESR) ;
- **le programme « Vie étudiante »** qui présente les actions consacrées à l'aide sociale en faveur des étudiants inscrits dans les filières de l'enseignement supérieur relevant du MESR ;
- **les programmes « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », « Recherche dans la gestion des milieux et des ressources » et « Recherche spatiale »** qui rassemblent l'ensemble des moyens consacrés par le MESR aux établissements et dispositifs de recherche ;
- **les autres programmes** qui regroupent les moyens consacrés à la recherche et à l'enseignement supérieur par les différents ministères concernés.

Cette mission interministérielle vise à répondre aux besoins de qualification supérieure et à améliorer la réussite à tous les niveaux de formation, à favoriser l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur, à développer une capacité de recherche d'excellence et à améliorer sa contribution à la croissance, et à soutenir la recherche et l'innovation au sein des entreprises.

## 2. Principales orientations pour 2009-2011

Conformément à l'engagement du Gouvernement de novembre 2007, le soutien financier de l'État aux universités, à l'enseignement supérieur et à leurs étudiants augmentera de **1 milliard d'euros par an sur 2009-2011**.

La recherche bénéficiera d'un effort supplémentaire de 800 millions d'euros par an sur 2009-2011, soit un **rythme de croissance supérieur à celui inscrit dans la loi de programme pour la recherche (LOPR)**.

Enfin, dans le cadre du projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, un **milliard d'euros supplémentaires sera mobilisé sur la période 2008-2012 en matière de recherche sur le développement durable**, grâce notamment à la mise en place d'un fonds en faveur des démonstrateurs d'éco-technologies.

#### **Ces moyens permettront de :**

##### **- Renforcer l'attractivité des carrières dans l'enseignement supérieur**

En 2009, au total plus de 200 millions d'euros supplémentaires seront consacrés aux rémunérations et carrières des personnels. Des mesures catégorielles spécifiques (+ 43 millions d'euros dès 2009) seront mises en œuvre.

##### **- Pérenniser l'emploi scientifique**

Le secteur de la recherche et de l'enseignement supérieur sera de nouveau en 2009 le moins sollicité en termes de gains de productivité. Ainsi seuls 450 ETP ne seront pas remplacés dans les organismes de recherche et 450 ETP dans les établissements d'enseignement supérieur.

##### **- Faire émerger des établissements d'enseignement supérieur autonomes et puissants**

La réussite de l'autonomie passe par l'accompagnement des établissements et par une réforme structurelle des modes de financement, pour laquelle des moyens très importants vont être déployés, avec plus de 560 millions d'euros d'effort cumulé sur la période et + 107 millions d'euros dès 2009.

L'effort en faveur de l'immobilier universitaire doit permettre de construire les campus universitaires de demain. Il s'articule autour de trois grands axes. En premier lieu, la cession de titres détenus par l'État dans le capital d'EDF permettra de financer les dix grands projets de rénovation universitaire de l'opération Campus. En second lieu, une enveloppe complémentaire de 170 millions d'euros en 2009 permettra la signature de nouveaux partenariats public-privé. Enfin, un effort important se poursuit au titre des contrats de projets État-Régions -CPER (+ 42 % par rapport à 2008, soit + 90,5 millions d'euros en AE) pour le soutien aux programmes immobiliers universitaires cofinancés avec les collectivités locales. Dès 2009, l'État financera l'intégralité d'une annuité de contrats de projets.

##### **Favoriser la réussite des étudiants**

La réussite des étudiants continuera de bénéficier de moyens substantiels tant dans la mise en œuvre du plan réussir en licence, avec 730 millions d'euros d'effort cumulé sur 2008-2012 et 68 millions d'euros supplémentaires en 2009, que dans les moyens dédiés à la vie des étudiants, avec 59 millions d'euros supplémentaires dès 2009. En matière de vie étudiante, le MESR donnera la priorité au logement étudiant, qui doit permettre de se rapprocher des objectifs fixés par le rapport Anciaux. En 2009, nous serons à même de réhabiliter 6 522 chambres.

### **Donner un nouveau souffle à la recherche privée**

La réforme du crédit d'impôt recherche décidée en 2008 conduira à un renforcement de ce dispositif fiscal de plus de 620 millions d'euros en 2009, soit un effort en faveur de l'innovation jamais atteint dans notre pays.

L'engagement financier en faveur des pôles de compétitivité sera reconduit sur les trois prochaines années, avec un total d'aides publiques de 1,5 milliard d'euros. Dans cette deuxième phase des pôles, le Gouvernement décide de soutenir plus spécifiquement les projets structurants (équipements de R&D mutualisés), avec + 35 millions d'euros par an.

Enfin, le soutien à la recherche amont dans le domaine de l'aéronautique civile, en hausse de 20 %, est porté à 120 millions d'euros en 2009.

Le Gouvernement inscrit par ailleurs dans le budget 2009 une provision de 70 millions d'euros d'AE au titre de la participation de l'État au développement du programme A350.

### **Accompagner la recherche publique dans une stratégie d'excellence**

Au total, entre les marges de manœuvre dégagée sur la recherche privée (122,5 millions d'euros) et les moyens supplémentaires, l'État consacrera en 2009 + 365 millions d'euros en faveur de la recherche publique. Ces moyens doivent permettre de :

- cibler les moyens des organismes sur l'accompagnement de leur réforme, valoriser leur performance, mettre l'accent sur les priorités nationales, honorer les contrats que l'État a signés avec eux et financer l'augmentation des moyens dédiés à leurs personnels. Les moyens des organismes augmenteront en 2009 de près de + 4 %.
- financer de très grandes infrastructures de recherche, qui sont au cœur du rayonnement scientifique de la France comme GENCI, X FEL, SPIRAL 2, ITER ;
- augmenter le financement de la recherche publique sur projets de 45 millions d'euros.

### **Mettre en œuvre les engagements du Grenelle de l'environnement**

Les moyens affectés au développement de démonstrateurs de nouvelles technologies de l'énergie seront considérablement accrus via la mise en place d'un fonds doté de 400 millions d'euros d'ici à 2012. 600 millions d'euros seront mobilisés sur la période pour, notamment, des appels à projet dans les écotecnologies, la création d'un pôle national d'écotoxicologie et la réalisation de projets spécifiques de recherche dans les transports innovants, les bâtiments à énergie positive, la biodiversité ou les biotechnologies végétales, notamment des biocarburants de 2<sup>e</sup> génération. L'ensemble de ces dispositions représente ainsi un effort supplémentaire supérieur à 1 milliard d'euros d'ici à 2012 dans la recherche sur le développement durable.

## **3. Efficacité des politiques et mise en œuvre de la RGPP**

La modernisation profonde et ambitieuse du système français de recherche et d'innovation s'articule autour de plusieurs axes stratégiques :

- **la mise en place d'un modèle objectif et transparent d'allocation des moyens des universités** qui permette à la fois de réduire les écarts de dotation entre établissements, de soutenir les universités françaises les plus reconnues au niveau mondial et d'introduire un mode de financement fondé sur la performance ;

- **la généralisation de la mobilité entre l'université et les organismes de recherche** afin de valoriser au mieux le potentiel de recherche des jeunes enseignants-chercheurs, de renforcer le potentiel d'enseignement et de permettre une modulation complète des obligations de service aujourd'hui trop rigides ;

- **le renforcement de la logique de financement sur projets de la recherche** qui, en allouant une partie des moyens sur la base d'un processus concurrentiel fondé sur la seule excellence scientifique, permet de financer les meilleurs projets de recherche et de soutenir les équipes de recherche les plus dynamiques. L'Agence nationale de la recherche (ANR) doit devenir un pôle structurant du système de recherche français dans le cadre d'un objectif de 30 % de la recherche française financée sur projet ;

- **le renforcement de l'évaluation** est garant de la qualité du système de recherche. L'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), dont la vocation est d'apprécier, pour en tirer les enseignements nécessaires, la qualité de la recherche et de la formation assurées par les établissements et leurs unités, verra ses missions et son mode de fonctionnement adaptés ;

- **les dispositifs d'aide aux entreprises seront recentrés** sur les entreprises de taille moyenne (moins de 5 000 salariés) pour les rendre plus efficaces et pour tenir compte de l'amplification du crédit d'impôt recherche. Cette réforme accroît considérablement l'effort public en faveur de la recherche et développement dans le secteur privé et permettra de dégager une économie de 271 millions d'euros en AE dès 2009.

## Plafonds 2009-2011

En millions d'euros	LFI 2008	2009	2010	2011
Autorisations d'engagement	<b>23 530</b>	<b>24 561</b>	<b>25 449</b>	<b>26 267</b>
Crédits de paiement	<b>23 435</b>	<b>24 155</b>	<b>24 964</b>	<b>25 867</b>

### Ministres concernés :

- Enseignement supérieur et recherche
- Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire
- Économie, industrie et emploi
- Défense
- Culture et communication
- Agriculture et pêche